

COMMUNE DE ST MARTIN DE ST MAIXENT (DEUX-SEVRES)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 janvier 2026

Le vingt janvier deux mille vingt-six, à 19 Heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Angélique CAMARA, Maire.

Présents : ADAM Céline, BRANDEAU Paulette, CAMARA Angélique, BAUDRY Erick, CHANTREAU Michel, GARAUULT Jean-Pierre, JAMBON Sandra, MERCIER Aurélie, STANGALINI Nathalie, VEILLON Claude, JUMEAU Philippe.

Absent excusé : CAILLETON Jacques (pouvoir Sandra JAMBON), SCHANEN Eric (pouvoir à Nathalie STANGALINI)

Date de convocation : 15 janvier 2026

Secrétaire de séance : Paulette BRANDEAU

Le quorum est atteint : 13 conseillers municipaux en exercice et 11 présents.

Rappel de l'Ordre du jour :

- 1- Ombrière solaire : choix des entreprises
- 2- RH : modification N° 4 du régime indemnitaire de la collectivité
- 3- RH : mise à jour du tableau des effectifs
- 4- Urbanisme : Renonciation au droit de préemption urbain
- 5- Informations diverses

1-OMBRIERE SOLAIRE : CHOIX DES ENTREPRISES (2026-01-01)

Vu le code des marchés publics, Madame la Maire informe l'assemblée que pour les travaux de création d'ombrière solaire, la commune a procédé à des consultations dans le cadre d'un marché de gré à gré.

Ainsi chaque lot a fait l'objet de consultations de trois entreprises.

Pour rappel, le cabinet de maîtrise d'œuvre qui nous accompagne sur ce dossier (ILAO LAGORD) nous a transmis le rapport d'analyse des offres reçues.

Il convient de noter que peu d'entreprise ont répondu à l'appel d'offre, cependant, chaque lot est pourvu d'une offre techniquement recevable et le budget reste dans l'enveloppe financière.

De plus, chaque corps d'état est pourvu d'une seule offre déclarée et compatible avec les prescriptions des cahiers des charges. Ci-dessous, extrait du rapport d'analyses :

LOTS	Montant HT avec PSE Sur lot 1 et lot 2
LOT 01 GROS ŒUVRE – VRD – CHARPENTE METALLIQUE BARCONNIERE 24300 NONTRON	36 426.80
LOT 02 PHOTOVOLTAIQUE – ELECTRICITE -COURANTS FORTS SOLEIL LEVANT – 16 MONTBRON	27 165.00
LOT 03 BARDAGE POUGNAND CELLES SUR BELLE	18 733.24
Total HT	82 325.04

Le cabinet de maîtrise d'œuvre à la suite de l'analyse, propose au maître d'ouvrage de retenir l'ensemble des prestations supplémentaires éventuelles pour un budget de travaux total de 82 325.04 € HT, PSE incluse, retenant les entreprises ci-dessus.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve les offres indiquées ci-dessus pour un montant total de 82 325.04 € HT
- Autorise Madame le maire à signer tous les documents contractuels relatifs à ces travaux.

2-MODIFICATION N) 4 DU REGIME INDEMNITAIRE DE LA COLLECTIVITE (2026-01-02)

Madame la maire rappelle que par délibération du 15 février 2018, le conseil municipal a approuvé la mise en place du RIFSEEP, à compter du 1^{er} mars 2018, qui a été modifiée à 3 reprises, après avis des instances qualifiées de la CAP, puis du CST du Centre des Gestion des Deux-Sèvres, le 5 septembre 2019, le 14 Décembre 2021, le 22 janvier 2022.

Pour cette 4^{ème} modification, Madame la Maire propose l'adjonction du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux suite à la création du poste de rédacteur principal 2^{ème} classe (délibération N°2025-11-04)

Par ailleurs, Mme la maire propose de revaloriser le plafond du montant annuel maximum pour le Complément Individuel Annuel (CIA) qui n'a pas évolué depuis 2018.

La maire indique que les éléments concernant les bénéficiaires, la périodicité et les modalités de versement de l'IFSE et du CIA, sont inchangés.

Sur l'avis défavorable du CST, sur la suppression de l'IFSE, en cas de congé maladie longue durée, congé longue maladie, congé grave maladie, Madame la maire expose à l'assemblée que les agents (4 sur 5) ont souscrit un contrat de prévoyance MNT avec l'option de prise en charge de la perte du régime indemnitaire. Un cinquième agent dispose d'un contrat de prévoyance privé. Elle indique ainsi que la rémunération de l'agent, même dans les moments difficiles qu'ils peuvent rencontrer, ne sera pas fragilisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité, la modification N°4 du régime indemnitaire.

3-MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/02/2026 52026-01-03)

Suite aux changements intervenus sur le personnel, (recrutements, création poste), il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de la commune préalablement à l'adoption du budget primitif.

Aussi, après avis favorable du comité technique, relatif à la suppression des postes :

-adjoint administratif principal 1ère classe – 1 poste

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le tableau des effectifs des emplois permanents au 1/02/2026, joint à la présente délibération.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés seront inscrits au budget principal. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve le nouveau tableau des effectifs.

N) délibération	Filière		Cat	Cadre emploi	Grade	Libelle	Temps travail	Pourvu ou vacant
2025-11-04	Adm		B	Rédacteur	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Secrétaire générale	35 H	Pourvu
2022-09-01	Adm		C	Adj adm	Adj adm territorial	Assistante gestion adm	35 H	Pourvu
2021-06-06	Technique		C	Adjoint technique	Adj technique	Agent technique polyvalent	35H	Pourvu
2025-01-03	Technique		C	Adjoint technique	Agent technique principal 1ere classe	Agent technique polyvalent	35H	Pourvu
2025-05-02	Technique		C	Adjoint technique	Agent de maitrise	Agent technique polyvalent responsable d'équipe	35 H	Pourvu
2018-09-08	Technique		C	Adjoint technique	Adj technique princip 2eme	Agent technique polyvalent	35 H	Vacant
2022-11-02	Technique		C	Adjoint technique	Adjoint technique 3 grades)	Agent technique polyvalent	35 H	Vacant

5 URBANISME : DROIT DE PREEMPTION URBAIN 2026-01-04)

Le conseil municipal a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens ci-après :

Nature du bien	Adresse
hangar	4 rue du vallon
Maison et terrain	30 rue de la plaine de beauvais
Maison et terrain	26 Rue de fiol

6 INFORMATIONS DIVERSES :

6-1 Décisions du maire

Fournisseur	Désignation	PRIX TTC
Géometre METAIS Socotec Manutan	Devis pour plan de bornage et plan topographique salle de fiol	2269.15
INEO	Devis diagnostic amiante et plomb salle de fiol	3330.00
FREDON	Meuble rayonnage cantine	470.44
Protection civile	Réparation d'un mât EP place de la mairie	1845.26
	Convention 2026 // lutte contre des rongeurs aquatiques nuisibles	323.00
	Formation aux premiers secours pour un groupe de 10 élèves conseil municipal des jeunes	250.00

6-2 Notification d'une subvention du Conseil Départemental

Dans le cadre du programme du Département (Bocages et Vergers), le conseil départemental accorde une aide de 5 052.00 € aux travaux du parc environnemental de Gentry, l'Orée des Alisiers.

6-3 Dissolution de l'AMAP

Madame la maire indique à l'assemblée que l'AMAP est dissoute suite à l'arrêt de l'activité du maraîcher et à une faible fréquentation.

6-4 Retour sur les vœux du Maire

Madame CAMARA a reçu les compliments de plusieurs habitants sur les actions menées par la municipalité au cours du mandat. A son tour, Madame la Maire remercie l'équipe municipale qui l'a accompagné ces 6 dernières années.

6-5 Conseil municipal des jeunes

Madame JAMBON indique que le conseil municipal des jeunes avait un projet « nature » avec la mise en place de nichoirs. En parallèle, les agents techniques ont réalisé 12 nichoirs qui seront disposés autour du groupe scolaire, dans le centre bourg et les villages.

Par ailleurs, suite à la demande du conseil municipal des jeunes, Mme JAMBON indique que la commune a contracté avec la Protection Civile pour former jusqu'à 10 jeunes conseillers aux gestes de premiers secours. Elle se tiendra mercredi 4 mars en mairie.

6-6 Elections municipales des 15 et 22 mars 2026.

Madame la maire rappelle l'obligation du conseiller municipal, s'il est en capacité, à participer aux élections municipales de la commune. Un planning de présence sera réalisé prochainement avec les élus.

Les questions diverses et l'ordre du jour étant épuisés, Madame la maire effectue un tour de table

-Mr Claude VEILLON souhaite connaître le devenir de la laiterie de Soignon dans la perspective d'un départ éventuel du site vers la Crèche. Madame CAMARA indique que le sujet est suivi par le service développement économique de la Communauté de Communes. Il serait envisagé un lieu de stockage. Par ailleurs, EURIAL s'est engagé à tout mettre en œuvre pour ne pas laisser une friche industrielle.

-Mr Michel CHANTREAU se fait le relais des habitants qui dénoncent la vitesse excessive sur la commune. Madame la Maire regrette cet état de fait, elle indique qu'heureusement aucun accident grave n'est à dénombrer sur la commune. C'est à chaque habitant de respecter le code de la route et les autres. Dans ce cadre, Céline ADAM indique que la gendarmerie propose des séances de sensibilisation à la sécurité routière en école. C'est une démarche qui pourrait être lancée à l'avenir pour mettre en alerte parents et enfants sur les dangers de la route.

-Madame MERCIER fait un retour sur le marché de Noël qui a bien été apprécié de par la localisation au stade communal et le tir du feu d'artifices. Elle remercie par ailleurs, l'ensemble des élus qui l'ont accompagnée sur les festivités au cours du mandat.

-Mr GARAUULT informe avoir reçu un appel téléphonique d'une personne relatant l'arrachage d'affiche du parti politique RN collée sur les panneaux d'affichage d'expression libre, dans les villages. La personne qui arrache a été prise en photo. Mr GARAUULT indique que la photo pourrait circuler sur les réseaux sociaux. A cela, Mr BAUDRY prend la parole et mentionne avoir arracher les affiches en question. Il précise par ailleurs que ces panneaux d'affichage ne sont pas officiels, l'expression en est libre.

La séance est levée à 20 H 10.

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le ~~MARDI 24 FEVRIER 2026~~ **MARDI 3 MARS A 19H30**

Le secrétaire de séance,
Paulette BRANDEAU

La Maire,
Angélique CAMARA